

LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#154 - novembre - décembre 2020







P4 Culture Nouvelle école de musique



P13 A la découverte de nos commerces



P6 Sécurité La ville s'engage pour votre tranquillité



P16 A la découverte de nos associations



P10 Retour en images



P18 Vie des associations



P12 Les travaux



P22 Lèv'ents

Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - novembre - décembre 2020 et numéro 154 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page: Mathilde Viard - Edité par Topp Imprimerie à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos: Service communication de la ville de Lèves, correspondantes de l'Echo, Fabien Kerizac et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU **MAIRE**



La rentrée municipale fut chargée. Réuni en séance le 14 septembre dernier, votre conseil municipal a voté le lancement officiel de la construction d'une nouvelle école de musique, projet majeur de cette mandature qui aura vocation à porter l'un de nos fleurons municipaux pour encore de nombreuses décennies

Lors de la séance du 15 octobre, nous avons voté une étape importante du projet Cœur de village, afin d'avancer désormais sur les aménagements des espaces publics, que vous êtes nombreux à attendre. Je vous donne rendez-vous pour une réunion publique de présentation et d'échange, le lundi 23 novembre de 19h à 20h30 à l'Espace Soutine.

Après une pause liée à la Covid-19, les travaux ont repris. C'est notamment le cas de la rue des Lucasses, qui vient de se refaire une beauté, de la passerelle de la rue de Longsault dont il était attendu qu'elle soit rénovée, ou encore des nouveaux jeux au square de la Malonerie.

Au-delà de ces projets d'aujourd'hui et de demain, votre quotidien est au cœur de nos préoccupations.

C'est notamment le cas sur le sujet de la sécurité, l'une de nos grandes priorités depuis 2014. Caméras de vidéo-protection, voisins vigilants, relations avec la police nationale et Chartres métropole, investissements dans de nouveaux matériels, lutte contre l'insécurité routière et contre les dépôts sauvages, etc. Tout est mis en œuvre, avec les moyens

qui sont les nôtres, pour assurer votre tranquillité dans les meilleures conditions possibles.

Les animations reprennent doucement mais sûrement. Si les conditions sanitaires ne nous permettent toujours pas de reprendre certaines activités, comme le repas des anciens, elles ne doivent néanmoins pas nous empêcher d'animer notre vie économique et sociale, dans le respect des libertés et de la santé de chacun.

La vie d'une commune, c'est aussi celle de ses entreprises et de ses associations. C'est pourquoi nous vous proposons le lancement de deux nouvelles rubriques, « A la découverte de nos commerces », et « A la découverte de nos associations », qui vont animer les prochains numéros du Pied de fée. Puissent ces quelques pages vous donner encore plus envie de participer à la vie de votre commune, et pourquoi pas, susciter de nouvelles vocations.

Enfin, je souhaite remercier les agents des services municipaux. Sous la direction de Dominique Schuhmacher, ils ont fait montre d'un grand professionnalisme depuis les débuts de la crise sanitaire, et ont tout mis en œuvre pour que la rentrée et la reprise progressive des services se déroulent dans les meilleures conditions.

Rémi MARTIAL

Maire de Lèves

Conseiller départemental

CULTURE

UNE NOUVELLE ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école municipale de musique de Lèves, située au 28 avenue de la Paix, accueille 250 élèves et a fêté ses 40 ans en novembre 2019. Avec le directeur et les 17 professeurs, la ville propose un large choix d'instruments et d'ensembles orchestraux.



Daniel DESGROUAS, Adjoint au maire en charge du coeur de village et des bâtiments

Brigitte MOREAU, Adjointe au maire en charge de la culture et Olivier PICHEREAU, Adjoint au maire en charge de la gestion des salles municipales

C'est l'un des principaux engagements de campagne de Rémi Martial et son équipe municipale pour le mandat 2020-2026. Le projet de construction d'une nouvelle école de musique, en remplacement de l'actuelle, est entré dans sa phase concrète.

Une pré-étude avait été menée en 2018-2019, afin de déterminer les besoins, l'emplacement le plus pertinent, les possibilités de synergie avec l'Espace Soutine, et un pré-chiffrage des travaux. Lors du conseil municipal du 14 septembre dernier, après une discussion lors des commissions municipales, le projet a été officiellement lancé. Celui-ci comprend la construction de nouveaux locaux pour l'école de musique ainsi qu'une rénovation du hall d'accueil et des petites salles de l'Espace Soutine, pour s'adapter à l'évolution des besoins des associations utilisatrices.

Les nouveaux locaux de l'école, à haute qualité environnementale et acoustique, prévoient une surface d'environ 350 mètres carrés, comprenant une grande salle de

répétition des ensembles et percussions, six salles de cours, une salle des enseignants, un bureau du directeur et des sanitaires. Un accès direct entre la scène de l'espace Soutine et la future salle de répétition est prévue, pour un transport optimal des instruments.

Selon l'avancée technique du projet et les possibilités financières, sera étudiée la possibilité de l'aménagement d'un théâtre de verdure contre l'école et l'espace Soutine, idéal pour accueillir des concerts en plein air.

Une subvention auprès du Conseil départemental a d'oreset-déjà été obtenue, et la vente des actuels locaux, pour y construire quelques maisons de ville, permettra de financer en partie la nouvelle école.

Le projet a été confié à Daniel Desgrouas, adjoint au maire en charge des bâtiments municipaux, en lien avec Brigitte Moreau, adjointe au maire aux affaires culturelles et Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la gestion des salles municipales. Un comité de pilotage se réunira pour faire un point des grandes étapes, autour du futur maître d'œuvre, avec un représentant de l'opposition, et les associations des amis du Lèves Music Band et des amis de Cluster.



L'un des bâtiments de l'actuelle école de musique.



CALENDRIER PREVISIONNEL

Septembre 2020 Lancement du marché de maîtrise d'oeuvre
Fin 2020 Attribution du maître d'oeuvre
Mi 2021 Obtention du permis
Fin 2021 Lancement des travaux
Fin 2022 Livraison de la nouvelle école
2023 Démolition et vente de l'ancienne école

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
Ecole de musique	1 200 000€	Subventions	300 000€
Modernisation Espace Soutine	250 000€	Vente actuelle école	200 000€
		FCTVA	250 000€
		Commune	700 000€
TOTAL	1 450 000€	TOTAL	1 450 000€

INFOS UTILES

L'ECOLE DE MUSIQUE VOUS PROPOSE :

Disciplines enseignées : formation musicale, éveil musical, alto, batterie, chant, clarinette, cor, flûte traversière, guitare, percussions, piano, saxophone, tambour, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle, guitare électrique.

Pratique d'ensemble : orchestre du 1^{er} cycle, orchestre d'harmonie, ensemble vocal « Cluster », orchestre symphonique, musique de chambre, ensemble de guitares, ensemble de percussions.

28 avenue de la Paix - 28300 LEVES

02 37 21 29 60 / 06 85 32 69 28- ecoledemusique@leves.fr / pierre-emmanuel.dupret@leves.fr

SÉCURITÉ

LA VILLE S'ENGAGE POUR VOTRE TRANQUILLITÉ



Exemple d'une réalisation pour une ville apaisée, rue de Longsault : élargissement des trottoirs et rétrécissement de la chaussée pour réduire la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité des piétons



Interview
de Lionel Lecointre
Conseiller municipal délégué en
charge de la sécurité

P2F: Lionel Lecointre, nouvel élu en charge de la sécurité, comment envisagez-vous cette fonction ? Nouvellement élu en mars 2020.

je suis officier de gendarmerie en retraite. J'ai exercé notamment sur la circonscription de Chartres de 2003 à 2007. J'ai décidé de mettre mon expérience dans le domaine de la sécurité au service des lévois afin que notre commune garde sa tranquillité.

La sécurité répose sur un triptyque : la participation citoyenne, la vidéoprotection et les forces de l'ordre. Après avoir fait une analyse de la situation, j'ai constaté que la ville de Lèves est en adéquation avec les attentes de la population. En effet lors de la campagne électorale, les Lévois ont souhaité préserver leur cadre de vie en nous demandant de veiller à la sécurité routière, lutter contre les incivilités, protéger leur biens et préserver les plus faibles d'actes de malveillances. Pour accomplir ces missions, nous allons poursuivre l'action menée depuis 2014.

P2F: Quelle a été votre première action?

Nous avons renforcé le dispositif des voisins vigilants, autrement dit de "participation citoyenne". Nous avons pu ainsi associer toute la population : retraités, actifs, membres associatifs, etc. dans le respect du protocole signé entre l'État et la commune de Lèves en mai 2016. Nous avons tenu une réunion le 1^{er} octobre 2020 en présence de Mathieu Bernier, directeur départemental de la sécurité publique d'Eure-et-Loir. L'échange a été fructueux, le dispositif appel dédié a été

validé. Ainsi les membres du réseau voisins vigilants seront des acteurs privilégiés dans la lutte contre la délinquance de voie publique en relayant auprès de notre police municipale des renseignements permettant d'orienter les enquêteurs.

P2F: Qu'en est-il de la vidéoprotection?

La vidéoprotection de la ville de Lèves est opérationnelle sur l'ensemble de la commune. Son développement se poursuit. L'implantation des nouvelles caméras s'est faite après expertise du référent sûreté de la police nationale. Ce spécialiste dans le domaine de la prévention a guidé notre choix sur les sites à protéger, sur les flux de circulation et la surveillance des entrées de la ville. Notre dispositif de vidéoprotection sera constitué de 25 caméras à la fin de 2020. Cet équipement vient en complément de la présence humaine, notre police municipale et la police nationale.

MAINVILLIERS

CHARTRES

CHARTRES

Implantation actuelles et à venir des caméras de vidéoprotection.

• caméras communales

• caméras inter-communales

Grâce à cette complémentarité, nous sommes en capacité de fournir des éléments aux forces de l'ordre permettant de résoudre des actes délictueux et ainsi confondre les délinquants. Les éléments recueillis serviront à la justice. L'aspect préventif de la vidéoprotection n'est plus à démontrer, nous constatons une baisse des incivilités lorsqu'une zone est placée sous vidéoprotection. Lorsqu'un projet immobilier concernant un batiment communal sera étudié, le réferent surêté de la police nationale interviendra en qualité d'expert.

P2F : Pouvez-vous nous rappeler les missions de la police municipale ?

Nos policiers municipaux sont au nombre de deux, Cyril Richard, responsable, et Philippe Poussard. Ils se sont recentrés dans un premier temps sur les incivilités. En effet, la lutte contre les dépôts sauvages est une priorité pour notre police municipale. Nous serons particulièrement vigilants et nous verbaliserons les actes de malveillance. La préservation de l'environnement est l'affaire de tous. Les déchetteries de l'agglomération chartraines doivent être utilisées. Il est inadmissible de voir des encombrants aux pieds des containers.



Dépôt sauvage de gravats.

avons enregistré une forte augmentation des demandes de la part de nos concitoyens. Les patrouilles pédestres ou à bicyclettes ont été concluantes. Nous reconduirons cette action lors des vacances scolaires toute l'année (Cf. ci-dessous).

Pour ce qui concerne de la sécurité routière, l'acquisition en début d'année d'un laser vitesse a rendu l'action de notre police municipale plus efficiente aussi bien dans le domaine de la prévention par sa présence sur le bord de la route que dans l'aspect répressif, dix pour cent des véhicules contrôlés ont fait l'objet de procès verbal. Je rappelle que la ville de Lèves limite la vitesse à 30 Km/heure sur l'ensemble de son réseau routier à l'exception de l'avenue de la paix dans ses extrémités. Une action ciblée sur le respect de la réglementation de la circulation des poids lourds de plus de 10 tonnes hors transit sera menée conjointement avec la police nationale.

ICE

Pour accomplir toutes ces missions, la police municipale est dotée de deux smartphones dédiés pour améliorer la rédaction des procédures sur les lieux d'infractions. L'acquisition d'un nouveau véhicule est programmé, il sera livré en début d'année 2021.

P2F: Quelles actions avez-vous mises en place pour pallier aux incivilités ?

Des incivilités à répétition ont été constatées durant l'été au niveau des étangs, un nouveau règlement a été mis en place dès septembre (cf. article page suivante).

Concernant les nuissances sonores constatées rue Saint Exupéry par des automobilistes peu scrupuleux des règles, nous avons saisi à chaque fois les services de la police nationale. De même concernant les caravanes qui se sont installées début septembre, le Maire et les élus se sont déplacés sur place pour les déloger, et ont pu compter sur l'appui de Chartres métropole et la Police nationale.

Je rappelle également que nous avons pris un arrêté concernant la présence des containers poubelles en dehors des heures de ramassage. A chaque fois que nous constaterons une dérive, d'un particulier ou d'une société immobilière, nous lui adresserons un courrier de mise en demeure. Le contrevenant risque une verbalisation pour non respect de l'arrêté municipal et une contravention de 135€.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

La municipalité a décidé d'étendre l'opération tranquillité vacances à l'ensemble des vacances scolaires, plus uniquement aux vacances d'été.

Ce dispositif propose une surveillance gratuite de vos habitations lorsque vous partez en vacances.

Pour bénéficier de ce service, effectué par la Police municipale, téléchargez le formulaire disponible sur **leves.fr** / + d'infos au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.





Près d'une cinquantaine de Lévois ont assisté à la réunion des voisins vigilants le 1^{er} octobre dernier en présence de Mathieu Bernier, Directeur Départemental de la Sécurité Publique. *(photo ci-contre)*.

Infos: Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué en charge de la sécurité - lionel.lecointre@leves.fr / 06 18 21 59 61

NOUVELLE RÈGLEMENTATION AUX ÉTANGS

Des incivilités ont été constatées durant l'été autour de la grange aux 4 vents. De ce fait, un nouveau règlement a été adopté lors du conseil municipal du 14 septembre 2020, afin de rappeler les règles et notamment l'obligation de faire une demande d'occupation des lieux auprès de la mairie pour jouir de cet espace agréable en cas d'organisation de rassemblements.

L'usage des barbecues est réglémenté. Un arrêté municipal a été pris afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre en cas de troubles à l'ordre public, nuisances sonores et occupation de l'espace sans autorisation.

Les étangs de Lèves accueillent les pêcheurs, et plus précisemment l'association Lèves, pêche et nature. Pour toute demande concernant l'activité pêche, vous pouvez contacter directement l'association.



LES TRAVAUX

RUE DES LUCASSES ESPACE SOUTINE



La ville de Lèves a confié les travaux de la rue des Lucasses à la société Colas pour la reprise du tapis, des trottoirs et des bordures.



L'Espace Soutine a fait peau neuve grâce à l'intervention des agents des services techniques, qui ont repeint l'ensemble des murs de la grande salle.

SQUARE DE LA MALONERIE



Les services techniques de la commune ont fait place nette au square de la Malonerie pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants, comprenant également un parcours pour jeux de billes.

PASSERELLE RUE DE LONGSAULT



Devenue dangereuse, la passerelle piétonne de la rue de Longsault a bénéficié de travaux de rénovation, avec le remplacement complet des lattes de bois.

AMÉNAGEMENT ANCIEN CHAMP DE TIR



Après avoir aménagé les cheminements autour des totems, les services techniques améliorent l'accessibilité au Rucher en stabilisant et aplanissant le chemin qui longe la jachère.

CHALETS ÉCOLE MATERNELLE ET CRÈCHE



Les services techniques ont profité des vacances scolaires de la Toussaint afin de remettre en état les chalets de la crèche et de l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur.

VIE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Nicolas André, Patrick Pérez a été installé au Conseil municipal. Marie-Pierre David, conseillère municipale déléguée devient adjointe au maire en charge de la Solidarité locale.



Marie-Pierre DAVID

Adjointe au maire
en charge de la solidarité locale

Photo non envoyée

Patrick PEREZ

Conseiller municipal de l'opposition

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE JULES VALLAIN



Interview de Nicolas Rochais Directeur de l'école élémentaire Jules Vallain

P2F : Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Nicolas Rochais, j'ai 37 ans.

J'habite à Luisant depuis plusieurs années et dans le département depuis mon entrée dans l'Education Nationale.

P2F: Quel est votre parcours professionel?

J'ai un diplôme universitaire en langues étrangères. Je suis entré dans l'éducation nationale à 23 ans. J'ai enseigné plusieurs années à Lucé en zone d'éducation prioritaire et je suis directeur depuis 5 ans, dont 4 ans à Lucé.

P2F : En qualité de directeur, quel est votre rôle au sein de

l'établissement ?

En tant que directeur, j'ai une place centrale dans le fonctionnement de l'école. J'envisage ma fonction comme celle d'un facilitateur, permettre aux élèves de mieux apprendre et aux professeurs de mieux enseigner. Pour réussir cette mission, je suis le lien entre l'école et ses différents partenaires (Les familles, la mairie, les services de l'Education Nationale, les services sociaux, les associations, les partenaires sécurité police et gendarmerie, etc.).

P2F : Pouvez-vous nous dévoiler les projets pédagogiques pour l'année 2020/2021 ?

Pour cette année les projets vont un peu être suspendus. Nous n'aurons pas de projets de voyages scolaires ou de sorties à grande distance, car celles-ci sont difficiles à mettre en place et nous ne sommes pas certains de pouvoir en faire pour raisons sanitaires. Par contre nous allons organiser des sorties de proximité, nous allons œuvrer pour que nos élèves découvrent un peu mieux le patrimoine local et découvrent la faune et la flore des environs.

COMITÉ DES FLEURS

COURS DE TAILLE DE ROSIERS

Suite à la réunion des membres du Comité des fleurs le 08 octobre dernier, il est proposé à l'ensemble des Lévois de participer à un cours de taille de rosiers chez André Eve à Chilleurs aux Bois (45), le **samedi 16 janvier de 10h à 13h**.

Nombre de places limité à 20 personnes.

Inscription obligatoire en mairie <u>avant le 13 novembre 2020</u> accompagnée d'un chèque de $15\mathfrak{t}$ à l'ordre de André Eve.

+ d'infos au 02 37 180 180 / contact@leves.fr



RETOUR EN IMAGES

RÉUNION PUBLIQUE FINANCES COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL



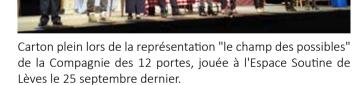
Une réunion publique sur les finances communales était organisée le 05 octobre dernier. L'occasion pour M. le Maire de présenter à la quinzaine de personnes présentes le compte administratif 2019 et les perspectives financières à venir.



Le Conseil municipal de Lèves s'est réuni le jeudi 15 octobre dernier pour notamment voter la concession d'aménagement du coeur de village. La séance s'est tenue dans le respect des gestes barrières.

SUR LA SCÈNE DE L'ESPACE SOUTINE

V.



BALADE AUTOUR DU COUASNON



Dans le cadre de l'Inventaire de Biodiversité communale, Eureet-Loir Nature et la ville de Lèves ont organisé une promenade ludique et pleine de découverte autour du Couasnon.



AG EURE-ET-LOIR NATURE

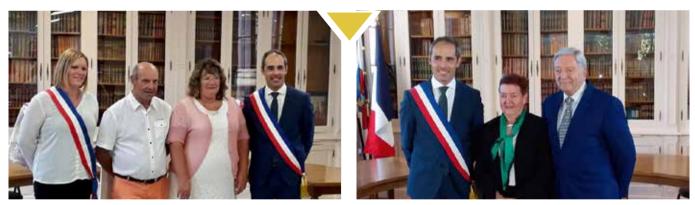
L'association Eure-et-Loir nature a convié l'ensemble de ses adhérents, dont la commune de Lèves fait partie, à son assemblée générale le 26 septembre dernier à l'Espace Soutine de Lèves.

VISITE DU SOUS-PRÉFET ADRIEN BAYLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR



Rémi Martial, maire, accompagné d'élus a reçu la visite du Sous-Préfet Adrien Bayle, secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir. Suite à la présentation en mairie des grands projets sur la commune : nouvelle école de musique, PLU, église et coeur de village, ils se sont rendus à l'école élémentaire Jules Vallain où des travaux de rénovation débuteront à l'été 2021.

CÉLÉBRATIONS DE NOCES D'EMERAUDE



Rémi Martial, maire, a célébré les noces d'émeraude de Gilles et Isabelle Dréano le 29 août dernier, aux côtés de leur fille Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire.

Le 26 septembre dernier dans la salle du Conseil de la mairie, le maire aux côtés de Jean-Philippe et Marie-Claude Lampin pour célébrer leurs 40 ans de mariage.

RÉUNION LÈVES - CHAMPHOL

Rémi Martial, maire de Lèves, a reçu son collègue Etienne Rouault, nouveau maire de Champhol. Les accueils de loisirs, l'ancien Carmel, la rue de Longsault et la bonne entente entre nos communes étaient au menu des discussions.



A LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMERCES

L'année 2020 restera marquée par la crise de la Covid-19 et les entreprises en ont été fortement impactées. Afin de participer au redressement économique et encourager les Lévoises et Lévois à consommer local, le pied de fée accueille une nouvelle rubrique, présentant les entreprises de Lèves à ses habitants. A chaque édition, le pied de fée vous présentera les commercants et dirigeants d'un secteur d'activité en particulier. Dans ce premier numéro, découvrez les cafés et restaurants.

LE MARYLAND



Au carrefour du coeur de ville, vous ne pouvez pas manquer cet établissement, on s'y retrouve volontiers pour prendre un café, un apéritif entre amis ou en famille, et même pour déjeuner!

Le sourire de Michelle, qui vous accueille chaleureusement, est bien connu de nos habitants, puisqu'elle tient l'établissement depuis 22 ans ! Fière de son commerce fréquenté par une clientèle "fidèle" de particuliers comme de professionnels, Michelle vous présente sa nouvelle terrasse, plus grande, pouvant accueillir jusqu'à 35 personnes tout en respectant les règles de distanciation physique en vigueur.

Bien épaulée par Clémence, sa seconde et sa fille, Michelle nous présente son équipe : Gaëlle est au service, toujours aimable et énergique, aux petits soins pour la satisfaction de ses clients! Le midi, elle est heureuse de présenter les plats simples, traditionnels, confectionnés par Alexandre, le chef en cuisine!

Fière de son équipe et de son établissement, Michelle n'oublie pas de saluer la belle entente entre les commerçants Lévois du cœur de ville et les entreprises du pôle d'activités qui sont habitués de l'établissement.



INFOS UTILES

Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30 et le samedi de 7h30 à 19h.

16 avenue de la Paix - 02 37 21 45 33

LE BAR DES SPORTS



Au bar des Sports, vous serez accueilli par Cécile et Lizhi HU. Ils sont les heureux gérants de cet établissement historique de Lèves depuis le 1^{er} Juillet 2019. Heureux d'avoir pu s'évader de la région parisienne, ils ont choisi Lèves pour son attractivité économique et le trafic important sur l'avenue de la Paix. Toujours souriants, les 2 jeunes gens accueillent leurs clients

dans un cadre familial et agréable, entourés de clients fidèles. Ils leur proposent un espace de détente avec babyfoot, des jeux de grattage, tirage, journaux et magazines.

Cécile et Lizhi sont enthousiasmés par le projet "coeur de village" qu'ils souhaitent tourné vers le commerce, et la qualité de vie dans le centre ville. Nous leurs souhaitons beaucoup de réussite.



INFOS UTILES

Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30 et le samedi de 7h30 à 19h30.

47 avenue de la Paix - 02 37 21 42 32

LE DON CAMILLO



Si l'envie vous prend de déguster une savoureuse pizza, une seule adresse à Lèves, le Don Camillo situé avenue de la Paix.

Ambre et Murat se feront un plaisir de vous accueillir pour vos repas de travail, familiaux et amicaux ! En couple, ils apprécient également travailler ensemble, chacun à son poste. Ambre est au service et à la prise de commande, pendant que Murat est au fourneau, accompagné de Robert, le pizzaiolo. Cette équipe dynamique vous accueille dans un cadre chaleureux et convivial et vous propose un large choix de pizzas et pâtes réalisées maison, ainsi qu'un plat du jour et

des salades. Toujours au service et à l'écoute de leur clientèle, ils proposent également la vente à emporter.

Ambre et Murat, commerçants depuis 25 ans sur l'Agglomération chartraine, sont fiers et heureux de fêter leurs 5 ans au Don Camillo! Nous leur souhaitons un bel anniversaire et une belle continuation sur Lèves...



INFOS UTILES

Ouvert du mardi au samedi midi et soir et le dimanche soir 51 avenue de la Paix

02 37 36 61 01

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter, dans l'ordre alphabétique. Pour ce premier numéro, allons à la découverte de l'Abeille Lévoise et de l'Amap'tite terre.

L'ABEILLE LÉVOISE



L'Abeille lévoise a été créée en février 2017 par une petite équipe d'apiculteurs passionnée par les abeilles. Aujourd'hui l'association a bien grandi et compte plus de 40 membres. Par convention signée en 2017, la ville de Lèves a confié la gestion du Rucher de Chavannes à l'Abeille lévoise.

Désormais une vingtaine de ruches est installée sur le site de l'ancien champ de tir de Chavannes, dont deux ruches pédagogiques à découvrir dans le « Chalet des abeilles », inauguré en 2016, et visible de tous toute l'année. Des visites du rucher pédagogique auprès des écoles de Lèves mais aussi de l'Agglomération chartraine sont réalisées par le président de l'association, mettant particulièrement en avant la biodiversité.

Le miel de Lèves est produit au sein de la « Maison des abeilles », située au sein des services techniques de la ville. Le président, Patrick Le Calvé, nous raconte comment se déroule la récolte du miel de Lèves :

L'apiculteur revêt une combinaison et un masque et, à l'aide d'un enfumoir, enfume la ruche. Ensuite, il en enlève les cadres et utilise des couteaux spéciaux pour ôter les opercules de cire qui ferment les alvéoles.



L'apiculteur met ensuite les cadres dans un extracteur qui, tournant à grande vitesse, projette le miel contre les parois. Puis le miel est récupéré dans un maturateur, qui le nettoie de ses impuretés et fait remonter à la surface les petits morceaux de cire. Pour finir, il met en pot et vend ses produits. Pour cela, il doit veiller à la qualité sanitaire et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité.





INFOS UTILES

06 78 23 56 00 / contact@abeille-levoise.fr www.abeille-levoise.fr

Les ruches et le chalet pédagogique : ancien champ de tir de Chavannes

La maison des abeilles : 1 rue de la Pointe à l'Hermite

AMAP'TITE TERRE



Cette association a été créée en mai 2008. Le président, Yan de Muynck nous explique ce qu'est une AMAP : "c'est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Nous sommes en lien direct avec nos paysans pour acheter leurs productions.

Ils proposent à la vente des produits biologiques et nous sommes locavores : les producteurs sont en Eure-et-Loir et dans des départements limitrophes comme l'Orne. Nous sommes solidaires avec eux lorsqu'ils rencontrent des aléas de productions. Nous pouvons aller les visiter lors de journée portes ouvertes. Certains membres de l'association que l'on nomme "référents" font le lien avec les producteurs et nous donnent des informations à leur sujet."

Chaque amapien s'engage avec les producteurs de son choix à lui acheter sa production tout au long de l'année. Nous avons la possibilité de commander via un site des paniers de légumes, des légumes de conservation, de la farine, des

fraises à la saison, des fromages de brebis, chèvre et vache, du pain et des pâtes, des œufs et de la volaille, des colis de viande ; d'agneau, de bœuf, de veau et de porc, des jus de fruits, des bières, des tisanes et quelques produits de cosmétique.

L'ensemble des produits proposés, les prix et les engagements des producteurs et amapiens sont disponibles sur notre site internet, rubrique "Les offres".

https://sites.google.com/site/amaptiteterre/

Si vous adhérez à l'association, pour une cotisation annuelle de 12€, vous distribuerez les produits quelques fois dans l'année pour l'ensemble des amapiens.

Amap'tite terre met en place une distribution hebdomadaire, au sein du pôle associatif du Mousseau, assurée par les adhérents, le vendredi de 18h30 à 19h45. Elle maintient le lien entre producteurs et consomm'acteurs et offre un soutien aux agriculteurs de proximité désirant s'engager dans une production respectueuse de l'environnement.

Aujourd'hui, l'association compte 62 familles adhérentes qui auront le plaisir de vous compter parmi eux, si cette aventure gourmande et solidaire vous intéresse.



INFOS UTILES

06 28 07 80 66 / amaptiteterre@free.fr https://sites.google.com/site/amaptiteterre/

Rendez-vous tous les vendredis de 18h30 à 19h45 au Pôle associatif du Mousseau (35 bis rue de Bailleau).

VIE DES ASSOCIATIONS

LÈVES TOI ET MARCHE

L'association « Lèves-toi et marche » a repris ses activités avec la section « Les tricopines » mais nous accueillons aussi une nouvelle section sur le PATCHWORK : « Je patch et je couds ».

Voici les activités de nos sections : **« Les tricopines »** sont heureuses de vous accueillir à la salle Françoise Donneau dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

Novembre 2020: lundi 2, 16 et 30 de 14h à 16h / Samedi 7 et 21 de 10h à 12h Décembre 2020: lundi 14 et 21 de 14h à 16h / Samedi 5 et 19 de 10h à 12h Rejoignez-les pour passer un moment convivial autour d'un café.

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la grande salle du Pôle Associatif situé au 35 rue de Bailleau.

En novembre 2020 : mardi 17 de 14h à 17h et 19h à 22h En décembre 2020 : mardi 1^{er} et 15 de 14h à 17h et 19h à 22h

Rejoignez les pour échanger vos connaissances sur le PAICHWOK, la couture et la broderie machine ; le tout dans une bonne ambiance. Gratuit et sans inscription (juste venir avec votre matériel)

Contactez Muriel au 06.23.87.89.92 ou par mail : mulaban@free.fr

Retrouvez toutes ses informations sur www.levestoietmarche.wixsite.com/ltem

THONGÈNE LÉVOIS

L'association THONGENE LEVOIS a décidé cette année au vu des contraintes sanitaires et du COVID 19 toujours présent de ne pas organiser de manifestations en lieux fermés. Nous serons certainement sur la Place Nailworth et en ville le samedi 05/12, date nationale du Téléthon en extérieur pour vous proposer la vente d'objets Téléthon, recueillir vos dons Des partenaires vont se joindre à nous pour grossir la recette 2020 à remettre à l'AFM. Nous relayerons les informations par voie de presse, site de la mairie de Lèves, tableau affichage lévois. Suivant l'actualité liée à la progression ou pas du COVID19, nous verrons le moment opportun si nous participerons ou pas à des manifestations en centre ville en Décembre 2020. Il nous semble raisonnable et responsable de ne mettre personne en danger au vu de la crise sanitaire que nous traversons. Nous remercions particulièrement le public lévois, la mairie de Lèves, les partenaires, les sponsors, les bénévoles qui nous soutiennent depuis des années. Nous sommes certains de les retrouver en 2021 pour nos défis en lieux fermés. Nous sommes toujours là et nous vous aviserons des futures manifestations que nous organiserons sur la ville de Lèves dès que les protocoles sanitaires seront moins contraints avec les accords de la ville de Lèves et des pouvoirs publics. Nous vous remercions de votre soutien et vous rappelons nos coordonnées: 0630157213/ fustiesmichele@gmail.com

Michèle FUSTIES 19 avenue Victor Schoelcher- 28300 Lèves.

Merci d'avance de votre compréhension.

ULAC

ARC CLUB DE LA VALLÉE DE L'EURE





Reprise des activités ...

Après une longue période de confinement subie par tous, les activités du club ont pu reprendre en extérieur fin juin en attendant la rentrée. Le mois de septembre et le forum des associations marquent le début de la nouvelle saison avec la reprise des adhésions. Le club fait le plein avec la création d'une quarantaine de nouvelles licences dont une douzaine de licences jeunes. Un gros travail en perspective pour l'école de tir qui va donc former nos nouveaux archers. Un protocole sanitaire a été mis en place afin d'accueillir nos archers dans ce contexte de pandémie, mais c'est avec regret que la décision d'annuler notre concours du mois de novembre a été faite, les contraintes sanitaires et la prudence liées à cette crise ne nous permettant pas d'organiser dans de bonnes conditions un tel événement. Nous espérons que la situation s'améliore afin que les activités au sein du club perdurent pour le plaisir de tous nos adhérents. Monsieur Bertrand Chauveau, Président de la CVE

AMICALE LAÏQUE

Une rentrée étonnante

Envies et passions sont toujours aussi fortes à l'Amicale laïque. Il aura fallu les conjuguer avec les nécessaires règles sanitaires pour préserver le bien-être de chacun. Dans chaque section des adaptations aux fonctionnements habituels ont été trouvées pour permettre la poursuite des activités. Ce fut relativement facile pour le billard ou le yoga, mais beaucoup plus compliqué pour les « 13 à la douzaine » et pour « La Boîte à Eux » qui ont dû annuler leurs représentations prévues en novembre à l'Espace Soutine. Heureusement, les répétitions de théâtre concernant le Bourgeois gentilhomme peuvent se poursuivre. Le spectacle sera normalement présenté en mai prochain.

Un grand merci aux professeures, aux animateurs, aux donateurs, aux bénévoles actifs d'avoir permis cette rentrée.

Au jour le jour, nous suivons avec attention les évolutions de la situation sanitaire et de la réglementation afin de concilier au mieux la poursuite des activités et la nécessité de préserver une vie sociale créatrice. Nul doute que nous retrouverons un jour notre totale liberté de mouvement et de rencontre, alors, en attendant, gardons un franc sourire, si optimiste qu'il déborde du masque!

Nos associations d'anciens combattants, fidèles au devoir de mémoire, vous invitent le mercredi 11 novembre aux cérémonies commémoratives du 102 en anniversaire de l'armistice de 1918.

Elles débuteront à 10 h., à l'église, par un office religieux à la mémoire des victimes de cette guerre mais aussi de toutes les guerres qui ont marqué et qui, aujourd'hui encore, marquent le monde.

A 11 h.: défilé, depuis la place de l'église, vers le monument aux Morts, cérémonie, recueillement.

En raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19, le banquet de l'amitié est annulé.

CHARLES GAUTIER

Bonjour. Un petit mot pour donner des nouvelles de l'Association. J'espère que vous allez tous bien. Continuez à prendre soin de vous.

- A compter du mardi 3 novembre, Les séances de gymnastique assise reprennent, ceux qui sont intéressé(es) peuvent m'appeler au 02 37 36 39 82.
- La reprise du club des jeux du jeudi ne reprendra qu'en janvier 2021, tout en sachant qu'il ne peut y avoir que 5 tables donc 20 personnes maximum, et qu'il faudra respecter les gestes barrières (garder le masque, désinfection des mains et désinfection table et chaise). Afin de pouvoir permettre à tous de venir jouer, 2 après-midi seront nécessaires : le mardi et le jeudi de 14h à 16h30. Pour plus de renseignements, vous pouvez m'appeler au numéro noté ci-dessus.
- Remise des colis de noël à tous les adhérents (en compensation du repas de l'ascension qui n'a pu avoir lieu) : Pour faciliter le retrait des colis, 2 permanences seront prévues le mercredi 16 décembre et le jeudi 17 décembre de 14h30 à 16h30 à l'Espace Soutine (salle 3). Merci de venir avec votre carte d'adhérent.
- Rappel : La croisière sur le Rhin qui devait avoir lieu en mai 2020 est reportée du 6 au 10 juin 2021 aux mêmes conditions. Il reste une chambre disponible. Amicalement. Votre Présidente : Michèle GALLET

LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND

Pour notre association, malheureusement, confinement a rimé avec silencieusement, la pratique d'ensemble étant impossible. Heureusement, grâce à la mise en place de protocoles sanitaires, les orchestres ont pu reprendre leurs répétitions depuis septembre! Nous nous retrouvons désormais sous le préau de l'école Jules-Vallain, afin de pouvoir respecter les distances entre musiciens. Nous souhaitons d'ailleurs la bienvenue aux nouveaux nous ayant rejoint en cette rentrée.

Si nos mélodies résonnent à nouveau pour notre plus grand plaisir, la situation sanitaire actuelle est encore trop incertaine pour que nous envisagions avec sérénité notre voyage en Angleterre en 2021. Cet échange, en collaboration avec le jumelage, aurait dû avoir lieu en mai 2020. Nous avons donc pris la décision, côté musiciens, de reporter ce projet, afin de pouvoir, au printemps 2022 si possible, construire un réel échange, chez nos amis de Nailsworth.

Mais nous ne manquons pas de projets pour cette nouvelle rentrée! Le concert du Nouvel an, toujours très attendu, par les musiciens comme par le public, est d'ores et déjà programmé: il se déroulera samedi 16 janvier 2021. Nouveauté cette année: nous nous retrouverons à l'Espace Soutine. Un réel besoin de confort (et de chaleur) se faisait sentir, c'est donc une très bonne nouvelle. Autre innovation: afin que tout le monde puisse profiter du spectacle, nos orchestres se produiront en deux sessions, en fin d'après-midi et en soirée. Nous espérons donc vous y voir nombreux!

FC LÈVES

SEBD D'EURE-ET-LOIR



Evènement passé :

La Fédération Française de l'encouragement du dévouement et du Bénévolat dont dépend la SEDB28 a tenu son Conseil d'administration le 11 septembre et son Assemblée générale le 12 septembre à la Salle Soutine présidés par M. Claude-Joël Voyau et M. le Maire M. Remi Martial. Elle a distingué des bénévoles les plus méritants comme Arthur Soufflet 11 ans venu de Cambrai. Il peint et vend des tableaux dont le produit est reversé à des S.D.F.

Trois autres personnes méritantes se sont vues attribuer une médaille de la FFEDB, Michel Cohu (médaille de Vermeil), Jean Baptiste Jouanneau (médaille de Bronze), Jacques Corbonnois (médaille d'Argent) et Jack Beaumont (médaille de Bronze).

Evénement à venir :

Collecte pour la Banque Alimentaire les 27 et 28 novembre 2020 devant le magasin Coccinelle.

TENNIS CLUB DE LÈVES





Depuis mi-septembre, les cours et les compétitions ont repris au TC Lèves! Dans le contexte inhabituel que nous connaissons, le club a su tirer une nouvelle fois son épingle du jeu puisque le nombre d'adhérents est en hausse par rapport à l'année précédente pour la 4ème saison consécutive! Mention spéciale chez les jeunes avec une hausse du nombre de licenciés de plus de 15%! Le Club a ainsi naturellement développé son offre avec notamment la mise en place de 2 groupes jeunes orientés « compétition » et qui portent les noms prometteurs de « groupe Avenir » et « Centre d'entraînement »! Désormais, 8 champions en herbe, sélectionnés par notre moniteur, ont l'opportunité de bénéficier de 3h de tennis par semaine. Et nul doute que nos jeunes pourront s'inspirer de leurs aînés! Le championnat des Séniors +35ans vient de se terminer. 2 équipes masculines étaient engagées... et finissent chacune à la première place de leur poule au terme des 5 journées de championnat! Elles accèdent ainsi toutes les 2 au niveau supérieur (1ère et 2ème division départementales respectivement). La saison est lancée...et bien lancée au TC Lèves!!

La nouvelle saison a débuté depuis septembre 2020 avec son lot de nouveautés tout d'abord l'arrivée d un nouveau coach pour l'équipe 1ère qui a permis le retour de certains et l'arrivée de nouveau joueurs , une nouvelle alchimie est en place l'équipe séniors A est en-tête du championnat avec 3 victoires en 3 matchs, l'équipe réserve débute très bien aussi avec 2 victoires en 3 matchs. Il y a beaucoup de satisfaction en ce début de saison. D'abord la création de l'équipe U15 en entente avec nos amis de Clévilliers qui se déroule à merveille un groupe de 20 joueurs avec à sa tête Ludovic Guarisco et Nicolas. Autre satisfaction le nombre de licenciés qui est en augmentation de 25%, nous avons créé une équipe u7, une équipe u9 en plus tout cela n'a été possible qu'avec l'investissement de joueurs seniors aux nombres de 8 qui ont franchit la barrière pour encadrer nos jeunes. Dernière satisfaction le nombre de fémines au sein de notre école de football, elles sont dorénavant 4, nous espérons bien avoir d'autres arrivées afin de créer la première équipe féminine du club. Cette augmentation du nombre de licenciés est le fruit du travail depuis quelques années de nos éducateurs qui transmettent leur passion à nos jeunes pousses. Si votre enfant souhaite découvrir le football vous pouvez venir faire une séance d'essai le mercredi à partir de 17h30. N'oubliez pas de vous protéger avec les gestes barrières.

■ ÉTAT-CIVIL

Naissance

07.07.2020 14.07.2020 16.07.2020 16.07.2020 Zely JEAN Léo MASSON Marceau THIEUX Louca LENOIR

jusqu'au 02 octobre 2020

Décès

26.09.2020 Frédéric PLESSIS et Élodie LABAN 03.10.2020 François DITTENIT et Aude VANNEAU

03.08.2020 25.08.2020 29.09.2020 Lucienne PIGOT veuve MATHIEU Roger FODELLA Paulette LASNE veuve BORAMÉ

URBANISME

Autorisation de travaux RBC INVEST ADAPEI 28 Déclarations préalables M. POULLARD Alain

M et Mme POJTRIMOL
M. GASSE Christophe
Mme POUENAT Frédérique
M. HAMELIN Bruno
M. TIREAU Didier
M. TURPIN Maxime
M et Mme LEGRAND
ADAPEI 28
SCI LABE
Alliance Française de l'Energie
M. JOAO NTEMO Fabien
M. VILLAIN Charles
M. DE MEERSMAN Jérome
M. MAILY Michel
DA MOTA Anthony
M. CARREAU Vves
M. THEBAUT André
M. CORSION Didier
M. ROUCAU Nicolas
M. ZEITOUN Jacques
M. ADIAOILT André
M. ROUCAU Nicolas
M. ZEITOUN Jacques
M. ADIAOILT André
M. ROUCAU Nicolas
M. ZEITOUN Jacques

M. REXHEPI Muhamer Autorisation de travaux WE COCON Déclaration préalable M. MARKARIAN Gérard

Mme DONNART Anaïs M. LE CAM Lilian

Déclaration préalable M. MARKARIAN Gérard M. DURAND Guy Mme LE LAY Delphine M. VINCENT Marc

Autorisations en instruction 43 av de la Paix 6 rue Antoine de ST Exupery

53 rue de Josaphat 6 rue du Bout du Val 31 rue Nelson Mendela 75 rte de Chavannes 13 av Victor Schoelcher 37 rue des Hauts de Fresnay 111 av de la Paix 2 rue de Longsault 6 rue Antoine de ST Exupery 3 av Marcel Proust 14 rue de la Butte Celtique 8 rue Flora Tristan 120 rte de Chavannes 40 av Gérard Philipe 18 av Victor Schoelcher 4 allée des Iris Les Ouches nord 73 rue de Bailleau 9 rue Louise Michel 20 rue Nelson Mandela 19 rue Alphonse Jacquet 48 rue des Hauts de Fresnav 30 rue Nelson Mandela 7 rue Primo Levi 10 rue Jean Moulin

80 rte de Chavannes

25 av de la Paix 37t rue du Bout du Val 20 rue Jean Jaurès 80 rte de Chavannes Réhabilitation de l'ancienne cantine en commerces et logements Aménagements intérieurs

Mariage

Refection de toiture
Peinture murs et façade
Création d'une pergola
Création d'a fenêtres de toit
Construction abri de jardin
Peinture façade
Changement fenêtres et volets
Garde-corps et fenêtre
Aménagement de locaux
Changement de destination de bien
Isolation et panneaux
Création ouverture
Toiture, tuiles, volet roulant...
Installation 1 velux
Porte de garage et portillon
Portail + mur de clôture
Travaux sur construction
Ravalement de façade
Porte entrée et réfection volets
Abri de jardin
couverture et pose chassis
Chambre et salle d'eau
Fenêtre de toit et velux
Clôture, terrasse, porte d'entrée...
Pierres en façade

Aménagement de 2 micro-crèches

Rénovation peinture façade Clôture Installation 1 velux Changement portail n M. BOYER Bernard M. BESNARD Damien M. ESSADKI M'barka

M. CHEREAU Stéphane
Mme PIRIOU Anne
M. BONNEFOND Jean Marie
M. SONNIC Noël
Oit M. IBACH Rémy
M. IBACH Rémy
M. PASSERIEUX Bernard
ets Permis d'aménager
DM FINANCES
Permis de construire
M. POULLARD Stéphane
M. LAVOUX Cédric
M et Mme BIZEUL/HARDY
M. PERRINEAU Teddy

M et Mme BIZEUL/HARDY M. PERRINEAU Teddy RBC INVEST M. VINCENT Marc M. BAILLEAU Oswald Mme MAUROUX Sabrina M et Mme PIMONT/CHIOTTO M. GEOFFROY Hugues M. BLIN Ludovic

M et Mme HARCHICH/ROUBAUD Permis de démolir COLAS SA

Mme MAUROUX Sabrina

M. HELIN Paul Permis d'aménager SNC Le Clos Renault Permis de construire M. RIGAUD Philippe CONCEPT PROMOTION SCI FCI 2 all des Jacinthes 3 rue Olympe de Gouges 73 rte de Chavannes

43 rue Nelson Mandela 23 rue Chacatière 4 rés du clos Mullons 9 rue voie Romaine 28 rue Jean Jaurés 28 rue Jean Jaurés 87 av de la Paix

12 rue Alphonse Jacquet

7 rue des Grands Près 13 rte de Chavannes rue des Vaux de Lèves 65 rte du Bois de Lèves 43 av de la Paix 80 rte de Chavannes 13 rte de Chavannes 108 rte de Chavannes 3 rue des Picheloups 78 av marcel proust Rte de Chavannes

chemin du Moulin de Longsault 99 av de la paix

22 rue Jean Jaurès

av Marcel Proust

72 av de la Paix 104-106 rte de Chavannes

jusqu'au 30 septembre 2020 cinthes Fenêtre de toit

Mur et portillon
Toiture, mur, 2 ouvertures
Portail et portillon
Remplacement clôture mitoyenne
Isolation grenier + pose 2 fenêtres de toit
Ouverture fenêtre sur pignon
installation store sur terrasse

Ravalement façade ton pierre

Création de 3 terrains à bâtir

Réhabilitation du moulin Maison Individuelle Maison Individuelle Construction d'un garage Réhabilitation de l'ancienne cantine Garage, couverture, raxalement et portail Maison Individuelle Garage Construction maison individuelle

Construction maison individuelle Combles et fenêtre de toit Suppression place de stationnement Suppression place de stationnement

Demolition de batiments Demolition d'un garage

Création d'un carport 3x5

Lotissement

Maison individuelle
Construction de 23 logements
Construction de 3 logements

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

1. Projet d'école municipale de musique et de modernisation de l'Espace Soutine -Annexe-

L'école de musique est un lieu d'enseignement et un lieu de pratique musicale. Elle accueille près de 250 élèves qui bénéficient de cours individuels, de cours d'ensembles et des cours de formation musicale. 4 ateliers (swing chanson, électro pop, jazz, musique de chambre) sont organisés. Les locaux de l'école de musique vétustes présentent des dysfonctionnements :

- Absence d'isolation thermique et de programmateur, ce qui entraine un inconfort pour les élèves et des charges importantes pour la collectivité,
- Locaux inadaptés aux personnes à mobilité réduite (absence de WC PMR, largeur de vantaux insuffisante, présence de ressauts). La mise en accessibilité s'avère impossible compte tenu des contraintes techniques du bâtiment,
- Locaux peu adaptés à la production de spectacles musicaux, (absence d'isolation phonique, exiguïté des espaces) ce qui suppose de nombreuses manipulations des instruments vers des sites extérieurs (Eglise Saint Lazare, Espace Soutine),
- Accès et stationnement difficiles, ce qui engendre de l'insécurité des enfants,

Également, la collectivité milite pour la mutualisation de locaux. C'est pourquoi, une étude a été effectuée pour la création d'une école de musique, dans la continuité de l'Espace Soutine, de mutualiser des espaces et de réduire la facture énergétique. Il sera, à cette occasion, procédé à la modernisation de l'Espace Soutine (hall, réorganisation des salles ...)

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 200 000€ H.T. qui se répartit comme suit :

Ecole de musique : 1 000 000€ HT / Modernisation Espace Soutine : 200 000€ HT

Le calendrier prévisionnel de ce projet est établi comme suit : - 4º trimestre 2020 : consultation de maîtrise d'œuyre

- $1^{\rm er}$ trimestre 2021 : dépôt de permis de construire
- Septembre 2021/septembre 2022 : travaux

- Fin 2022 : livraison du bâtiment

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités territoriales

VU les commissions « Affaires générales », « Services à la population » et « Technique » du 7 septembre 2020.

CONSIDERANT la nécessité de remédier aux dysfonctionnements de l'école de musique actuelle par un projet de construction d'une nouvelle école de musique et de modernisation de l'Espace Soutine pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 1 200 000€ H.T.,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'une école de musique et de modernisation de l'Espace

Soutine pour un coût prévisionnel estimé à 1 200 000€ H.T.,

AUTORISE monsieur le Maire à lancer les procédures de marché et de consultations relatives au de construction d'une école de musique et de modernisation de l'Espace Soutine,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

2. Concession d'aménagement du champ de foire : Bilan 2019 - Annexe-

Par délibération en date du 20 octobre 2016, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement champ de foire et approuvé le traité de concession correspondant. Ce traité a été signé le 15 novembre 2016.

Conformément à l'article 24 du traité de concession d'aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.);

L'année 2019 a été consacrée à des travaux d'aménagement des espaces publics (éclairage public, espaces verts, AEP, terrassement) ainsi que la mise en service des conteneurs enterrés rue Chacatière, rue Hoche Allart et rue des Vaux de Lèves.

L'année 2020 portera sur la finalisation du chantier et notamment la mise en œuvre du cheminement piétons. Des travaux permettant de desservir le terrain destiné à accueillir la maison médicale ainsi que les logements seront finalisés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°.

 ${f VU}$ le Code dé l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal n°68-16 du 20 octobre 2016 approuvant le périmètre et de l'objet de l'opération d'aménagement champ de foire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°69-16 du 20 octobre 2016 désignant le concessionnaire de l'opération d'aménagement du champ de foire et approuvant le traité de concession,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » du 7 septembre 2020,

CONSIDERANT que la ville de Lèves a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement champ de foire et approuvé le traité de concession correspondant,

CONSIDERANT que le compte rendu d'activités arrêté au 31 décembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 absentions (Mme GUILLET, Mme GONZALEZ-RUIZ, M. GILLOT, M. PEREZ),

APPROUVE le compte rendu d'activités 2019 présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement

- 3. Modification simplifiée du PLU : mise en œuvre CONSIDERANT les résultats du compte Trois ans après son adoption, la pratique quotidienne du PLU nécessite quelques corrections notamment les points suivants :
- Révision de la nature et de la hauteur des clôtures autorisées notamment entre riverains.
- Explicitation de l'obligation d'une autorisation d'urbanisme pour la mise en place des clôtures séparatives.
- Explicitation des zones soumises au Droit de Préemption Urbain (DPU)
- Instauration de l'autorisation de stationnement dans les 200m autour de l'habitation pour la zone UA.
- Autorisation à un rétrécissement ponctuel pour l'accès aux terrains en fond de parcelles.
 Cette liste pourra être modifiée et/ou complétée en fonction du travail de la commission technique dans les limites des modifications autorisées par la procédure de modification simplifiée.
 VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-45 à L 153-48 et R 153-20 à R153-22, VU la délibération 8/18 du 19 février 2018 portant approbation à la révision du PLU de la Ville de Lèves, CONSIDERANT que cette procédure simplifiée a pour objet de clarifier l'utilisation quotidienne du PLU et permettre une mise en œuvre plus efficace des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU de la commune,

CONSIDERANT que l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme prévoit que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition durant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations et qu'il revient au Conseil municipal de préciser les modalités de mise à disposition, CONSIDERANT qu'il convient de délibérer sur les modalités de cette mise à disposition du public. VU la commission « Technique » en date du 7 septembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU

de la ville de Lèves dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 19 février 2018.

PRECISE que le dossier du projet de modification simplifiée, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles destinés à recueillir les observations du public seront mis à disposition du public durant un mois sur une période qui sera définie par une délibération à venir en Mairie de Lèves pendant au minimum un mois calendaire aux jours et heures d'ouverture au public.

PRECISE que les modalités de ladite mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition au moven :

D'un affichage de la délibération portant organisation de ladite mise à disposition en mairie de Lèves pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

D'un avis d'information au public inséré dans un journal local diffusé dans le département

PRECISE que le projet de modification simplifiée sera également consultable sur le site de la ville de Lèves : www.leves.fr

DIT qu'à l'issue de ladite mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal.

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure de mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Retrouvez l'intégralité des compte-rendus sur leves.fr

TRIBUNES

MAJORITÉ

Les élus de l'opposition, malgré le départ de leur ancien leader, gardent ce pénible réflexe qui consiste à privilégier la critique facile à la proposition réaliste, comme un bon moyen de faire oublier leur bien triste bilan. Au-delà des débats du quotidien, il est intéressant de se poser un instant pour réfléchir ensemble à ce que nous souhaitons ou non pour Lèves.

Souvenons-nous. Si l'ancienne municipalité, dont plusieurs membres siègent depuis maintenant six ans dans l'opposition, avait fait le choix délibéré de la hausse des impôts, de la bétonnite aiguë et du refus d'installer des caméras de vidéo-protection, nous vous proposons une autre vision, pour maintenir à long terme la qualité de vie à Lèves.

Notre gestion financière vous le prouve, ayant remis Lèves sur les bons rails. Chaque année du premier mandat nous avons baissé vos impôts, tout en doublant les investissements, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. Les orientations budgétaires qui seront débattues lors du conseil municipal du 7 décembre prochain viseront à maintenir ces objectifs, malgré les difficultés posées par la crise sanitaire.

L'urbanisation de la commune se veut bien plus respectueuse que précédemment de l'équilibre social et de l'identité de la commune, retrouvant un rythme lent et harmonieux de la croissance démographique. Les mêmes qui se plaignent aujourd'hui de voir des constructions en fond de jardin (projets privés), alors que c'est une des préconisations des lois Alur et Grenelle, oublient vite à quel point ils avaient bétonné Lèves et quels étaient leurs projets d'extensions urbaines et de constructions d'immeubles moches au cœur des quartiers pavillonnaires.

Ces mêmes élus de l'opposition nous réclament aujourd'hui des pistes cyclables. Ils ont raison, mais quel était leur bilan, en deux mandats, en la matière ? Notre projet cœur de village prévoit de donner leur place entière au piéton et au cycliste, à qui nous souhaitons apporter davantage de sécurité. La sécurité, encore un sujet, où certains parlent, et d'autres agissent.

OPPOSITION

Le 14 octobre 2020

A Lèves, ON NE NOUS DIT PAS TOUT La communication de la mairie est sélective

Cette rentrée nous a réservé quelques surprises et c'est fortuitement, que nous découvrons :

- Que la mairie n'ouvre plus au public l'après-midi. Lèves est la 9ème ville du département et la seule de la périphérie chartraine à fermer ses portes aux administrés chaque jour à 12h. Encore un service à la population qui se dégrade en touchant ceux qui en ont le plus besoin (personnes non équipées d'INTERNET, usagers du CCAS, salariés indisponibles le matin).
- Que la ville de Chartres va expérimenter fin octobre un nouveau plan de circulation impactant fortement la mobilité des Lévois avec le passage en sens unique rue du Bourgneuf. Rallongement du temps et des distances de déplacement : voilà ce qui vous attend.
- Qu'un lotissement privé de 23 maisons est programmé sur un jardin de 5 000 m2 au Mousseau. Les riverains n'ont pas été consultés et on peut craindre la formation d'un îlot de chaleur sur cet espace qui sera bétonné et goudronné sur la moitié de sa surface.

Au sujet des transports, que pense Monsieur le Maire ?

En qualité de vice-président en charge des mobilités à Chartres Métropole, comment défend-t-il les intérêts des habitants du Nord et Est de l'agglomération qui vont peiner à accéder à Chartres pour y travailler ou transporter leurs enfants vers les écoles?

Que propose-t-il pour diminuer la circulation des voitures et apaiser le trafic aux heures de pointe?

Est-ce normal que Chartres nous impose sa loi ?

Nous tenons à exprimer nos souhaits pour alléger le trafic automobile :

- Une augmentation des circuits de FILIBUS (en fréquence et en parcours directs vers les pôles d'activité)
- Des aménagements sécurisés de pistes cyclables sur les principales voies (Bourgneuf, avenue de la Paix, Chacatière, rue de Bailleau)
 - Des aires de covoiturage près de la rocade

Pour nous contacter : 06 81 40 95 42 demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité

LÈV'ENTS







NOVEMBRE

SAMEDI 31 OCTOBRE

Rempoissonnement du grand étang par Lèves pêche et Nature 9h45- étangs

SAMEDI 31 & DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE

Exposition-vente Playmobil par Lèves-toi et marche

Espace Soutine

Tarifs : 2€ / Gratuit pour les moins de 12 ans Contact : levestoietmarche@hotmail.com

VENDREDI 06 NOVEMBRE

Théâtre "Les Poupées"

par la compagnie des 12 portes

20h30 - Espace Soutine

Tarifs: 12€ / 8€ pour les moins de 12 ans

Contact: 06 18 23 48 17 / cie12portes@gmail.com

Résumé: Bolgarof, auteur à succès, reçoit une jeune journaliste pour une interview retraçant sa carrière. C'est l'occasion pour lui d'évoquer les dessous de la création de ses petits, ses nombreux enfants, ses romans... Mais surtout de donner la parole à ses poupées, ses fidèles muses qui incarnent ses personnages et lui soufflent les histoires à conte**r...**

MERCREDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918

10h : office religieux en l'église de Lèves

11h : rassemblement place de l'église (en comité restreint)

SAMEDI 21 NOVEMBRE

La ville de Lèves fait son "nettoyage automnal"! De 10h à 12h-Rendez-vous à 10h place de l'église Ouvert à tous- des sacs vous seront fournis. Inscrivez-vous au 02 37 180 180 / contact@leves.fr

LUNDI 23 NOVEMBRE

Réunion publique sur le projet cœur de village Ouvert à tous - places limitées en respect des mesures sanitaires.

19h - Espace Soutine

VENDREDI 27 NOVEMBRE

Plantation d'un arbre

Dans le cadre de la semaine de l'arbre en partenariat avec Eure-et-Loir Nature.

Rendez-vous à 10h sur le parking de l'ancien champ de tir de Chavannes

VENDREDI 27 & SAMEDI 28 NOVEMBRE

Collecte nationale de la Banque alimentaire Devant le magasin Coccinelle.







VENDREDI 27 & SAMEDI 28 NOVEMBRE

Marché de Noël Place Nailsworth 27/11: de 16h30 à 21h

28/11 : de 10h à 19h

DÉCEMBRE

SAMEDI 05 DÉCEMBRE

Téléthon par le Thongène Lévois Place Nailsworth + d'infos page 18

LUNDI 07 DÉCEMBRE

Conseil municipal 20h30- mairie, salle du Conseil Places limitées au public à 10 personnes en raison des mesures sanitaires.

VENDREDI 11 DÉCEMBRE

Théâtre "Le champ des possibles" par la compagnie des 12 portes 20h30 - Espace Soutine

GRATUIT POUR LES LEVOIS

Tarifs: 12€ / 8€ pour les moins de 12 ans

Contact: 06 18 23 48 17 / cie12portes@gmail.com

MARDI 15 DÉCEMBRE

La danse du tabouret 19h & 20h30 - Espace Soutine Tarif unique de 12€ sur réservation

(billetteriedtdarling@gmail.com)- Places limitées.

La Danse du Tabouret, née du confinement et de mes différentes explorations chorégraphiques du support, est un show atypique et chic. C'est aussi une invitation à danser drôle et ludique dans un espace inédit et chaleureux. A chacun son espace, pour chacun sa danse. Alors, petits et grands, filles et garçons, en famille, en amoureux, en solo, venez découvrir cette danse et continuer à l'écrire avec nous, de vos gestes, de vos images, de vos envies. Emilie Carayol & Darling

JUSQU'EN JANVIER 2021

Exposition organisée par Lèv'art Orangerie- 24 rue d'Ouarville Visite de l'exposition organisée sur rendez-vous, contact : 06 03 70 26 41 / arletteloire@yahoo.fr



Les événements sont susceptibles d'être reportés ou annulés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Recevez toutes les infos de la ville de Lèves en vous inscrivant à notre lettre d'information via leves.fr.

Marché de Noël

Vendredi 27 (16h30 - 21h) & samedi 28 novembre (10h; 19h)

Centre-ville de Lèves





leves.fr